

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 11 juillet 2014
Rapporteur :
Madame Caroline AMIOT**

N° 6 DAG 14.6

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 18/07/2014
- la transmission au contrôle de légalité le : 18/07/2014 (accusé de réception du 18/07/2014)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

**Avis sur un projet de création
d'un Centre funéraire, 8 route de Ty Nay**

La SARL BERNARD a déposé auprès du Préfet du Finistère un dossier de demande de création d'un centre funéraire

Celui-ci sera situé 8 route de Ty Nay à Quimper, à proximité du crématorium. D'une surface de 261 m², ce centre funéraire comportera :

➤ des locaux ouverts au public :

- Un hall ;
- 3 salons de présentation des corps ;
- Un espace toilettes ;

➤ des locaux techniques à l'usage exclusif des professionnels :

- Une salle de présentation des corps avec cases réfrigérantes ;
- Un dégagement ;
- Un espace toilettes et douche ;
- Un accès permettant l'arrivée et le départ des corps à l'abri des regards.

Ces locaux seront complétés par un parking de 14 places dont une pour les personnes à mobilité réduite. Le permis de construire a été délivré le 15 avril 2014. L'ouverture de l'espace est prévue pour le 31 octobre 2014.

La SARL BERNARD gère déjà une chambre funéraire située avenue Mendes France à Quimper.

Conformément à l'article R 2223-74 du code général des collectivités territoriales, le Préfet du Finistère sollicite l'avis du conseil municipal sur ce projet avant de soumettre ce dossier à l'avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'émettre un avis favorable sur le projet de création d'un Centre funéraire, 8 route de Ty Nay.

Le maire,

Ludovic JOLIVET